

# Prix pour les journaux Suisse

**Valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Veuillez consulter la brochure «Journaux Suisse» pour les autres dispositions



# Composantes du prix

Le prix se compose des éléments suivants:

## Prix de base

échelonné selon cinq fréquences de parution

## Prix au poids

par 25 g

## Suppléments

- par exemplaire en fonction du degré de tri
- par exemplaire, en cas d'annexe(s) de tiers plus lourde(s) que le journal lui-même
- pour les exemplaires dépassant le contingent autorisé
- pour les grands tirages
- pour un volume de travail accru
- pour les journaux non adressés

## Aide à la presse/rabais sur la distribution par exemplaire

Concerne uniquement les journaux et les périodiques en abonnement bénéficiant d'un rabais sur la distribution à titre de promotion indirecte de la presse selon l'article 16 de la loi sur la poste en raison d'une décision de l'Office fédéral de la communication (OFCOM).

## Taxe sur la valeur ajoutée

## Prix de base

### Prix de base par exemplaire

Fréquence de parution	Prix
<b>De 2 à 6 fois par semaine</b> (78 fois ou plus par année)	34.6 c.
<b>Parution hebdomadaire</b> (39 à 77 fois par année)	38.6 c.
<b>Parution bimensuelle</b> (19 à 38 fois par année)	39.6 c.
<b>Parution mensuelle</b> (9 à 18 fois par année)	39.8 c.
<b>Parution trimestrielle</b> (4 à 8 fois par année)	41.8 c.

## Prix au poids

### Prix au poids par exemplaire

Par 25 g ou fraction de 25 g	1.4 c.
------------------------------	--------

## Suppléments

### Supplément par exemplaire en fonction du degré de tri

En liasses par circonscription	–
En liasses par localité	3 c.
En liasses par territoire d'acheminement, par centre courrier et en liasses-solde	15 c.

### Supplément par exemplaire dépassant le contingent autorisé

	25 c.
--	-------

Le contingent autorisé englobe le nombre légalisé d'exemplaires en abonnement acheminé par voie postale durant l'année en cours, majoré de 25 pour cent au maximum de cette quantité. Le décompte est effectué au début de l'année civile suivante. Si, pendant l'année en cours, il s'avère que le supplément par exemplaire dépassant le contingent autorisé donnera lieu au paiement d'un montant élevé, la Poste peut en exiger le versement avant la fin de l'année.

Le dépôt en grand nombre de journaux sans abonnement (exemplaires gratuits ou d'essai) pour le même lieu de distribution n'est possible qu'après concertation avec la Poste.

### Supplément par ex. pour les annexes de tiers plus lourdes que le journal

Annexes de tiers dont le poids est supérieur au poids du journal (y compris ses éventuelles propres annexes) ou plusieurs annexes de tiers dont le poids total excède celui du journal (y compris ses éventuelles propres annexes)	20 c. par 25 g de poids supplémentaire
Propres annexes et annexes de tiers dont la forme ou le conditionnement compliquent le transport postal	Prix sur demande

Voir dispositions concernant les annexes dans la brochure «Journaux Suisse»

### Supplément par exemplaire pour les grands tirages

Distribution du lundi au vendredi	8 c.
Distribution le samedi (possible uniquement pour les quotidiens)	50 c.

En cas de grands tirages, les journaux en abonnement doivent être adressés. Les journaux destinés aux non-abonnés à distribuer à tous les ménages doivent être déposés non adressés. La distribution est effectuée dans toutes les boîtes aux lettres sans autocollant «Non merci! Pas de publicité». Sur demande, les publications officielles sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres. Le supplément est perçu pour les journaux non-abonnés (également pour les publications officielles).

### Supplément par exemplaire pour volume de travail accru

En liasses par circonscription	–
Triés dans des liasses par localité	–
En liasses par territoire d'acheminement, par centre courrier et en liasses-solde	20 c.
Journaux non triés/fichier de tri non actualisé	Sur demande
Rigidité insuffisante	Sur demande

Les journaux occasionnent un volume de travail accru notamment dans les cas suivants:

- Dimensions inférieures à 140 x 90 mm
- Format ni carré ni rectangulaire
- Dispositions d'adressage et de présentation non respectées
- Annexes ayant pour effet de limiter les possibilités d'empilement
- Rigidité insuffisante
- Stabilité insuffisante des liasses
- Journaux non triés/fichier de tri non actualisé

### Supplément par exemplaire pour journaux non adressés

Uniquement possible pour les envois paraissant au moins une fois par semaine	10 c.
--	-------

Supplément pour solutions personnalisées: Pour les solutions clients ou le surcroît de travail résultant d'irrégularités, la facturation se fait en fonction du travail occasionné.

## Aide à la presse/rabais sur la distribution par exemplaire

Les journaux et périodiques qui bénéficient de l'aide indirecte à la presse au titre de l'article 16 de la loi sur la poste sur évaluation de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), obtiennent une réduction par exemplaire sur les prix ordinaires, différenciée selon qu'il s'agit de presse régionale et locale ou de presse associative et presse des fondations à but non lucratif. Le montant du rabais est fixé annuellement par le Conseil fédéral sur la base des quantités de l'année précédente.

Le rabais pour distribution par exemplaire n'est pas soumis à la TVA.

### Réunion de plusieurs journaux

Si plusieurs journaux (titre avec propre contrat d'édition) sont réunis en un seul envoi, le prix de transport est calculé séparément pour chaque journal. La pellicule d'expédition commune est attribuée au titre principal (support d'adresse).

### Envoi collectif / exemplaires multiples

Dans le cas des envois collectifs, plusieurs exemplaires sont expédiés au même destinataire dans un colis groupé. La facturation est effectuée par exemplaire.

### Prix des retours

Les journaux non distribuables sont renvoyés à l'expéditeur par défaut. Les envois refusés ou non retirés sont payants.

Après concertation avec la Poste, un code Datamatrix peut être apposé sur les journaux qui peuvent être traités mécaniquement et paraissent tous les mois ou à une fréquence moins importante (JAB) et qui peuvent alors faire l'objet de prestations intéressantes dans le traitement des retours.

Les options disponibles sont présentées dans le factsheet «Gestion des retours» à l'adresse [www.poste.ch/gestion-retours](http://www.poste.ch/gestion-retours).

Veillez vous adresser à votre conseillère ou votre conseiller à la clientèle ou encore à votre Centre de compétences journaux pour obtenir plus de renseignements.

### Solutions sur mesure

Les clients ayant besoin de solutions excédant le cadre des offres standard pour leurs retours de journaux disposent de nombreuses options avec «Response Zentral».

### Prix des bordereaux de dépôt

Les documents nécessaires au dépôt et à la facturation (bulletin de livraison et bulletins de livraison partiels) peuvent être imprimés via le service en ligne supprimer le retour à la ligne. «Bordereau de dépôt journaux». L'utilisation d'autres documents de dépôt est payante.

#### Prix par bordereau de dépôt

Bulletin de livraison/bulletins de livraison partiels du service en ligne «Bordereau de dépôt journaux»	Gratuit
Bulletin de livraison/bulletins de livraison partiels du Webservice «Bordereau de dépôt journaux»	Gratuit
Bordereau de dépôt sous forme papier (formulaire 268.01)	CHF 20.–
Bordereau de dépôt/bulletin de livraison propre au client, par dépôt	CHF 20.–

### TVA

Les prix indiqués ci-dessus s'entendent hors TVA. Le rabais pour distribution relevant de l'article 16 de la loi sur la poste et les articles 36 et 37 de l'Ordonnance sur la poste n'est pas soumis à TVA en vertu de l'article 18 LTVA. Selon l'article 33 LTVA, la personne imposable doit réduire sa taxe déductible à due concurrence lorsqu'elle perçoit des sommes selon article 18 alinéa 2, lettres a–c.

# Vue d'ensemble des prix nets

Les prix de ce tableau se composent des prix de base et au poids, ainsi qu'en fonction du degré de tri. D'éventuels suppléments ne sont pas pris en considération. Rabais pour distribution exclusif selon article 16 de la loi sur la poste. **Toutes les indications de prix en centimes.**

Poids	JA parution de 2 à 6 fois par semaine (78 fois ou plus par année)			JAA parution hebdomadaire (39 à 77 fois par année)			JAA parution bimensuelle (19 à 38 fois par année)		
	en liasses par circons- cription	en liasses par localité	en liasses par territoire d'acheminement, par centre courrier et en liasses-solde	en liasses par circons- cription	en lias- ses par localité	en liasses par territoire d'acheminement, par centre courrier et en liasses-solde	en liasses par circons- cription	en liasses par localité	en liasses par territoire d'acheminement, par centre courrier et en liasses-solde
jusqu'à 25 g	36.00	39.00	51.00	40.00	43.00	55.00	41.00	44.00	56.00
au-delà de 25 g à 50 g	37.40	40.40	52.40	41.40	44.40	56.40	42.40	45.40	57.40
au-delà de 50 g à 75 g	38.80	41.80	53.80	42.80	45.80	57.80	43.80	46.80	58.80
au-delà de 75 g à 100 g	40.20	43.20	55.20	44.20	47.20	59.20	45.20	48.20	60.20
au-delà de 100 g à 125 g	41.60	44.60	56.60	45.60	48.60	60.60	46.60	49.60	61.60
au-delà de 125 g à 150 g	43.00	46.00	58.00	47.00	50.00	62.00	48.00	51.00	63.00
au-delà de 150 g à 175 g	44.40	47.40	59.40	48.40	51.40	63.40	49.40	52.40	64.40
au-delà de 175 g à 200 g	45.80	48.80	60.80	49.80	52.80	64.80	50.80	53.80	65.80
au-delà de 200 g à 225 g	47.20	50.20	62.20	51.20	54.20	66.20	52.20	55.20	67.20
au-delà de 225 g à 250 g	48.60	51.60	63.60	52.60	55.60	67.60	53.60	56.60	68.60
au-delà de 250 g à 275 g	50.00	53.00	65.00	54.00	57.00	69.00	55.00	58.00	70.00
au-delà de 275 g à 300 g	51.40	54.40	66.40	55.40	58.40	70.40	56.40	59.40	71.40
au-delà de 300 g à 325 g	52.80	55.80	67.80	56.80	59.80	71.80	57.80	60.80	72.80
au-delà de 325 g à 350 g	54.20	57.20	69.20	58.20	61.20	73.20	59.20	62.20	74.20
au-delà de 350 g à 375 g	55.60	58.60	70.60	59.60	62.60	74.60	60.60	63.60	75.60
au-delà de 375 g à 400 g	57.00	60.00	72.00	61.00	64.00	76.00	62.00	65.00	77.00
au-delà de 400 g à 425 g	58.40	61.40	73.40	62.40	65.40	77.40	63.40	66.40	78.40
au-delà de 425 g à 450 g	59.80	62.80	74.80	63.80	66.80	78.80	64.80	67.80	79.80
au-delà de 450 g à 475 g	61.20	64.20	76.20	65.20	68.20	80.20	66.20	69.20	81.20
au-delà de 475 g à 500 g	62.60	65.60	77.60	66.60	69.60	81.60	67.60	70.60	82.60
au-delà de 500 g à 525 g	64.00	67.00	79.00	68.00	71.00	83.00	69.00	72.00	84.00
au-delà de 525 g à 550 g	65.40	68.40	80.40	69.40	72.40	84.40	70.40	73.40	85.40
au-delà de 550 g à 575 g	66.80	69.80	81.80	70.80	73.80	85.80	71.80	74.80	86.80
au-delà de 575 g à 600 g	68.20	71.20	83.20	72.20	75.20	87.20	73.20	76.20	88.20
au-delà de 600 g à 625 g	69.60	72.60	84.60	73.60	76.60	88.60	74.60	77.60	89.60
au-delà de 625 g à 650 g	71.00	74.00	86.00	75.00	78.00	90.00	76.00	79.00	91.00
au-delà de 650 g à 675 g	72.40	75.40	87.40	76.40	79.40	91.40	77.40	80.40	92.40
au-delà de 675 g à 700 g	73.80	76.80	88.80	77.80	80.80	92.80	78.80	81.80	93.80
au-delà de 700 g à 725 g	75.20	78.20	90.20	79.20	82.20	94.20	80.20	83.20	95.20
au-delà de 725 g à 750 g	76.60	79.60	91.60	80.60	83.60	95.60	81.60	84.60	96.60
au-delà de 750 g à 775 g	78.00	81.00	93.00	82.00	85.00	97.00	83.00	86.00	98.00
au-delà de 775 g à 800 g	79.40	82.40	94.40	83.40	86.40	98.40	84.40	87.40	99.40
au-delà de 800 g à 825 g	80.80	83.80	95.80	84.80	87.80	99.80	85.80	88.80	100.80
au-delà de 825 g à 850 g	82.20	85.20	97.20	86.20	89.20	101.20	87.20	90.20	102.20
au-delà de 850 g à 875 g	83.60	86.60	98.60	87.60	90.60	102.60	88.60	91.60	103.60
au-delà de 875 g à 900 g	85.00	88.00	100.00	89.00	92.00	104.00	90.00	93.00	105.00
au-delà de 900 g à 925 g	86.40	89.40	101.40	90.40	93.40	105.40	91.40	94.40	106.40
au-delà de 925 g à 950 g	87.80	90.80	102.80	91.80	94.80	106.80	92.80	95.80	107.80
au-delà de 950 g à 975 g	89.20	92.20	104.20	93.20	96.20	108.20	94.20	97.20	109.20
au-delà de 975 g à 1000 g	90.60	93.60	105.60	94.60	97.60	109.60	95.60	98.60	110.60

La taxe sur la valeur ajoutée n'est pas incluse

Poids	JAB parution mensuelle (9 à 18 fois par année)			JAB parution trimestrielle (4 à 8 fois par année)		
	en liasses par circons- cription	en liasses par localité	en liasses par territoire d'acheminement, par centre cour- rier et en liasses- solde	en liasses par circons- cription	en liasses par localité	en liasses par territoire d'acheminement, par centre courrier et en liasses-solde
Jusqu'à 25 g	41.20	44.20	56.20	43.20	46.20	58.20
Au-delà de 25 g à 50 g	42.60	45.60	57.60	44.60	47.60	59.60
Au-delà de 50 g à 75 g	44.00	47.00	59.00	46.00	49.00	61.00
Au-delà de 75 g à 100 g	45.40	48.40	60.40	47.40	50.40	62.40
Au-delà de 100 g à 125 g	46.80	49.80	61.80	48.80	51.80	63.80
Au-delà de 125 g à 150 g	48.20	51.20	63.20	50.20	53.20	65.20
Au-delà de 150 g à 175 g	49.60	52.60	64.60	51.60	54.60	66.60
Au-delà de 175 g à 200 g	51.00	54.00	66.00	53.00	56.00	68.00
Au-delà de 200 g à 225 g	52.40	55.40	67.40	54.40	57.40	69.40
Au-delà de 225 g à 250 g	53.80	56.80	68.80	55.80	58.80	70.80
Au-delà de 250 g à 275 g	55.20	58.20	70.20	57.20	60.20	72.20
Au-delà de 275 g à 300 g	56.60	59.60	71.60	58.60	61.60	73.60
Au-delà de 300 g à 325 g	58.00	61.00	73.00	60.00	63.00	75.00
Au-delà de 325 g à 350 g	59.40	62.40	74.40	61.40	64.40	76.40
Au-delà de 350 g à 375 g	60.80	63.80	75.80	62.80	65.80	77.80
Au-delà de 375 g à 400 g	62.20	65.20	77.20	64.20	67.20	79.20
Au-delà de 400 g à 425 g	63.60	66.60	78.60	65.60	68.60	80.60
Au-delà de 425 g à 450 g	65.00	68.00	80.00	67.00	70.00	82.00
Au-delà de 450 g à 475 g	66.40	69.40	81.40	68.40	71.40	83.40
Au-delà de 475 g à 500 g	67.80	70.80	82.80	69.80	72.80	84.80
Au-delà de 500 g à 525 g	69.20	72.20	84.20	71.20	74.20	86.20
Au-delà de 525 g à 550 g	70.60	73.60	85.60	72.60	75.60	87.60
Au-delà de 550 g à 575 g	72.00	75.00	87.00	74.00	77.00	89.00
Au-delà de 575 g à 600 g	73.40	76.40	88.40	75.40	78.40	90.40
Au-delà de 600 g à 625 g	74.80	77.80	89.80	76.80	79.80	91.80
Au-delà de 625 g à 650 g	76.20	79.20	91.20	78.20	81.20	93.20
Au-delà de 650 g à 675 g	77.60	80.60	92.60	79.60	82.60	94.60
Au-delà de 675 g à 700 g	79.00	82.00	94.00	81.00	84.00	96.00
Au-delà de 700 g à 725 g	80.40	83.40	95.40	82.40	85.40	97.40
Au-delà de 725 g à 750 g	81.80	84.80	96.80	83.80	86.80	98.80
Au-delà de 750 g à 775 g	83.20	86.20	98.20	85.20	88.20	100.20
Au-delà de 775 g à 800 g	84.60	87.60	99.60	86.60	89.60	101.60
Au-delà de 800 g à 825 g	86.00	89.00	101.00	88.00	91.00	103.00
Au-delà de 825 g à 850 g	87.40	90.40	102.40	89.40	92.40	104.40
Au-delà de 850 g à 875 g	88.80	91.80	103.80	90.80	93.80	105.80
Au-delà de 875 g à 900 g	90.20	93.20	105.20	92.20	95.20	107.20
Au-delà de 900 g à 925 g	91.60	94.60	106.60	93.60	96.60	108.60
Au-delà de 925 g à 950 g	93.00	96.00	108.00	95.00	98.00	110.00
Au-delà de 950 g à 975 g	94.40	97.40	109.40	96.40	99.40	111.40
Au-delà de 975 g à 1000 g	95.80	98.80	110.80	97.80	100.80	112.80

# Coordonnées

## Conseil

Poste CH SA  
Services logistiques  
Centre de compétences journaux  
Z.I. Le Marais 12  
1300 Eclépens Centre Courrier  
Tél. 058 386 47 39  
Fax 058 667 69 50  
journaux.ouest@poste.ch

Post CH AG  
Logistik-Services  
Kompetenzcenter Printmedien  
Wankdorffallee 4  
3030 Bern  
Tel. 058 338 36 99  
Fax 058 667 51 16  
printmedien.mitte@post.ch

Post CH AG  
Logistik-Services  
Kompetenzcenter Printmedien  
Zürcherstrasse 161  
Postfach  
8010 Zürich-Mülligen  
Tel. 058 453 69 30  
Fax 058 667 35 06  
printmedien.ost@post.ch

Posta CH SA  
Servizi logistici  
Centro di competenza media stampati  
Via Industrie 12  
6590 Cadenazzo  
Tel. 058 448 63 61  
Fax 058 667 39 88  
media.stampati.sud@posta.ch









Poste CH SA  
Services logistiques  
Wankdorfallee 4  
3030 Berne

[www.poste.ch/presse](http://www.poste.ch/presse)  
Téléphone 0848 888 888  
[contactcenter@poste.ch](mailto:contactcenter@poste.ch)

